

Compte rendu groupe de travail du 25 avril 2019 sur les CIO

Composition : SG, CSAIO et Adjointe-CSAIO, DASEN, IIO, Chefs d'établissement (Amboise et Nogent le Rotrou), DCIO (Montargis, Romorantin, Le Blanc), ITRF, Direction du budget, DGRH, organisations syndicales : 4 Snes-Fsu (J.Pfeiffer, S.Berger, F. Kersulec, J.Pascual), 2 Unsa (Administrative Issoudun), 1 FO.

Absence du SGEN-CFDT car le Rectorat a composé le GT selon la composition des élus au CTA. Le SNES a déploré l'absence du SGEN-CFDT (car élus en CAPA PsyEn). Le SNES a reformulé sa demande d'audience auprès de la Rectrice.

Les objectifs du GT n'ont pas été explicitement donnés si ce n'est de dire que rien n'était encore décidé et que le rectorat était encore en attente de directives du MEN (Carte des CIO, Cadre National des expérimentations des Régions), le seul objet du GT étant de donner un état des lieux de leurs réflexions et des échanges avec la Région.

Le rectorat :

La suppression du groupe de travail après la 2^{ème} réunion en octobre a été décidée du fait de l'absence de précisions claires qui devaient venir de la DEGESCO c'est-à-dire concernant la mise à disposition des personnels auprès de la région et la cartographie des CIO.

1^{er} chantier : les responsabilités nouvelles données aux Régions en matière d'information, la convention cadre nationale qui doit être signée de façon imminente et qui se déclinera dans les académies, ainsi que le souhait de la Région CVL d'entrer dans l'expérimentation (mise à disposition des personnels d'orientation volontaires) donnent le nouveau contexte de la politique d'orientation du MEN.

La mise à disposition ne doit pas être cantonnée aux personnels des DRONISEP, mais aussi aux personnels des CIO sur la base du volontariat (Plutôt des DCIO ?? En tout cas, pas de personnel administratif).

La Région a clairement exprimé auprès du rectorat, le souhait d'avoir des personnels des CIO car elle reconnaît qu'elle n'est pas en capacité d'assumer cette nouvelle compétence d'informer sur les métiers et les formations et qu'elle a besoin des personnels des CIO et qu'elle sera plus efficace avec des personnels d'Etat. La

convention cadre déclinée au niveau académique devra préciser les missions des personnels mis à disposition.

2^{ème} chantier : relocaliser les structures CIO dont les baux viennent à échéance (Tours, Chartres). La région soutient la « relocalisation » des PsyEN dans les lycées et est prête à faire les aménagements nécessaires.

3^{ème} chantier : localisation des « structures » sur le territoire, « peu importe la carte des CIO qui sera demandée par la DEGESCO car cela ne doit pas influencer sur la répartition des structures dans les territoires ». « Il ne faut pas toucher aux structures existantes » ! Le rectorat ne s'interdit pas de garder des petites structures. Le Rectorat ne parle plus de CIO mais de structure dont la conception est très éloignée de celle que nous connaissons. Un « bureau d'information et d'orientation » en lycée où interviendraient plusieurs PsyEn pourrait être un nouveau modèle de structure.

Ce que le Rectorat martèle et qui sera mis en place « au fil de l'eau » :

- Les PsyEN doivent être plus dans les établissements (LEGT surtout) mais renvoi aux négociations d'équipes la possibilité d'intervenir plus en LP et / ou collègue.
- Il y aura maintien d'une structure c'est-à-dire d'un CIO de plein exercice, hors les murs des établissements par département pour accueillir des publics non scolaires (avec un seul DCIO) et groupement de PsyEN en établissements par petits équipes (les fameuses structures), avec des temps de travail collectif très amoindris par rapport à la situation actuelle (moins de temps de concertation, d'analyses et d'échanges !!!).
- « Les PsyEN peuvent fonctionner sans être dans un CIO de plein exercice, sans DCIO (comme dans les antennes) et sans personnel administratif »
- Les DCIO qui ne seront plus en Direction de CIO viendront pour une part d'entre eux renforcer les missions des IEN IIO et le SAIO et les autres se verront proposer un passage à la Région comme « Ingénieur de l'Orientation ». Que se passera-t-il en cas de refus ?
- Concernant les postes administratifs, il faut inventer une « fonction orientation moins consommatrice de postes administratifs ». Il faudra trouver d'autres modalités (informatique) pour la prise de RDV, gestion des plannings pour pallier aux suppressions de postes administratifs. Les PsyEn devront prendre en charge une partie des tâches administratives qui ne pourront plus être assurées. D'autres suppressions de postes administratifs dans les années à venir sont prévues.
- Les CIO de Tours et de Chartres devront être les modèles pour la nouvelle organisation des CIO : 1 CIO de plein exercice avec des psyEN « délocalisés dans les lycées ».

- Il faut changer de modèle car le modèle des CIO tel qu'il est construit actuellement, avec un bureau par PsyEN, ne fonctionne plus. Il doit évoluer. Le fond documentaire n'est pas essentiel.
- « Le monde ne s'arrêtera pas s'il n'y a qu'un CIO par département »

Les interventions du Snes-Fsu

- Comment la mise à disposition des personnels se passera, combien de mises à disposition seront demandées par la Région, quel sera le profil exigé par la Région et cela posera certainement des questions déontologiques pour ces personnels qui devront se plier à la politique régionale pouvant entrer en contradiction avec celle du MEN ? Pas de réponse du Rectorat qui dit ne pas vouloir anticiper sur ce que veut la Région.
- La mise à disposition aura pour conséquence directe de moins de personnels dans les CIO. Et cela entre en contradiction avec le fait que les personnels seront plus présents dans les établissements ! Par ailleurs, nous avons redit que ce nouveau modèle ne permettra de donner que 2-3 heures de temps de travail de plus en établissement et que le nombre d'établissements par psyEN restera le même.
- L'éclatement de certains CIO avec les psyEN « accueillis » dans les lycées va affaiblir les services car ils ne seront plus aussi visibles et cela favorisera l'ouverture d'officines privées (certaines sont déjà à l'affût de la disparition des CIO cf Kairos). Réponse du CSAIO : « Oui, l'orientation est un marché » !
- Rappel du décret de 2017 qui dit bien que les psyEN sont affectés et qu'ils exercent dans un CIO
- Pour que les psyEN soient plus dans les établissements, il faut des créations de postes ce qui ne s'est pas produit depuis plus de 30 ans
- Démonstration que les psyEN ne seront pas plus dans les établissements car ils devront toujours effectuer des permanences dans le CIO de plein exercice et que, au mieux, chaque établissement récupérera 2 heures de plus de temps de présence de psyEN
- Que demandera la région en échange d'aménagements pour accueillir les psyEN délocalisés en lycées ? Comme elle ne gère pas les collèges, n'exigera-t-elle pas plus de temps de PsyEN dans les lycées par rapport aux collèges ?
- Nous avons rappelé que dans l'académie le rectorat était allé au-delà de la carte cible imposée par le MEN en 2015 et qu'il avait maintenu avec la pression syndicale et, particulièrement celle du Snes, la quasi-totalité des CIO.
- Nous avons également évoqué la question des postes administratifs et qu'un CIO ne peut fonctionner sans secrétaire. Nous avons rappelé que les personnels avaient été particulièrement heurtés par les propos tenus en GT par le rectorat : « certains personnels disent qu'ils s'ennuient » et avaient très mal vécus les suppressions de postes.

- Nécessité d'un cadrage académique très strict des interventions des associations et organisations mandatées par la Région afin que celles-ci ne se transforment pas en lobbying.

CIO de Chartres et CIO de Tours (et non de Joué) : les premières expérimentations du nouveau modèle :

CIO de Tours et Joué les Tours = Fusion. Le Rectorat dit avoir trouvé un modèle opérationnel pour la rentrée, avec la préservation d'un seul poste de DCIO.

Le Snes-FSU fait remarquer l'absence de consultation et d'information des personnels concernant la nouvelle organisation prévue à la rentrée. Les Chefs d'établissements des LEGT de l'agglomération tourangelle sont « très ouverts à la question » et très intéressés par l'accueil de groupes de PsyEn. Le SNES-FSU s'étonne qu'aucun LP ne soit sur les listes.

Le SNES-Fsu rappelle que de nombreuses inquiétudes subsistent quant au fonctionnement concret de ce nouveau CIO (câblage informatique des bureaux, absence d'ordinateur en nombre suffisants, mobilier vétuste), face à des échéances courtes (déménagement prévu en Juillet)??? Le CSAIO répond que ce n'est pas essentiel. Mme Chambrier (Dir Budget Rectorat), découvre le problème !

FO rappelle qu'il ne sera nullement question que les personnels démangent par leurs propres moyens, intervention appuyée par le SNES-FSU

Rappel par le SNES-FSU que le CIO devra passer de 4.5 ETP adm + 1 ETP ITRF à 1.5 ETP à la rentrée. Le Rectorat dit qu'il veillera à compenser le 0.5 ETP par un poste de contractuel, alors même qu'il oblige des collègues qui connaissent le travail en CIO à faire leur mutation (Quelle gestion bienveillante des RH !).

En CIO, il pourrait y avoir des PsyEn spécialisés ou non (accueil EANA, décrocheurs, RFI...).

Le SNES-FSU fait remarquer qu'il y aura moins de propositions de plages de RDV en CIO et que cela correspond à une dégradation du service rendu aux usagers. Le rectorat répond que cela sera compensé par des plages de rdv en établissements. Nous insistons sur le fait que ce ne sont pas les mêmes publics.

Le SNES-FSU a dénoncé le fait que la MLDS soit hébergée à partir de la rentrée à la DSDEN de Tours, lieu beaucoup moins « neutre » que le CIO pour les usagers. Le Rectorat ne voit nullement en quoi cela peut poser un problème !

CIO de Chartres :

Même si l'installation au lycée J de Beauce n'est pas achevée la situation évolue et est « en progrès constant » (installation d'une activation de l'entrée à distance). La région est prête à signer une convention avec le lycée. Les autres lycées, Marceau, Fulbert et Sylvia Monfort sont prêts à accueillir les psyEN.

Questionné par le Snes-Fsu concernant l'accueil du public et l'agrandissement de la salle d'accueil par la suppression d'un mur, le CSAIO a répondu que c'était une des améliorations engagées.

Il est clair que le rectorat est train d'organiser l'éclatement des services car il ne supporte pas de ne pas pouvoir contrôler les activités des PsyEn comme il le voudrait. **Le Snes-Fsu appelle tous les collègues à se mettre en grève le 9 mai.**

Dates importantes concernant les opérations de fin d'année :

Jeudi 16 mai à 11h : GT vérification des barèmes pour le mouvement intra

Vendredi 14 juin à 9h : CAPA résultats du mouvement intra et accès à la Hors Classe
Nous avons demandé le changement de la date de la CAPA initialement prévue le 18 juin (date des commissions d'appel 2de)

A partir du **mardi 30 avril**, pensez impérativement à vous connecter sur SIAM via lprof afin de vérifier le barème retenu par l'administration pour le mouvement Intra académique. Si vous constatez une erreur, il faut obligatoirement **contacter le rectorat** afin d'en connaître la raison et de pouvoir le faire rectifier.

Pour plus d'information, ci-joints les liens avec le site du Snes-Fsu académique :

- Pour les mutations intra : <http://www.orleans.snes.edu/-Mouvement-INTRA-2017-.html>
- Pour l'accès à la HC : <http://www.orleans.snes.edu/Campagne-Hors-Classe-2019.html>

Stage syndical Snes-Fsu le 21 mai à Blois

SNES-FSU – 29 bd Rocheplatte – 45000 ORLEANS Tél. : 02 38 780 780
Site Internet : www.orleans.snes.edu email : s3orl@snes.edu